

avec une femme et six enfants se chiffrait à \$95. C'était la somme la plus élevée qui ait été versée.

En vertu de la modification des règlements de la solde et des allocations de 1939, l'allocation d'absence est de \$35, la solde déléguée est de \$20, et il y a une allocation additionnelle de \$12 pour chaque enfant. C'est ainsi qu'un homme ayant une femme et six enfants recevra \$127 par mois, au lieu de \$95, comme durant la dernière guerre. En d'autres termes, les personnes à charge d'un soldat en service seront bien mieux pourvues que durant la dernière guerre. Il s'agit de savoir si l'indemnité payée par l'Etat devrait être augmentée selon une échelle définie comme on l'a fait durant la dernière guerre. Nous prévoyons que le fonds patriotique aura un vaste champ pour exercer son activité en allégeant

quelques-unes des difficultés des familles de soldats, par des secours financiers ou autrement, là où l'intervention directe du Gouvernement ne donnerait pas les meilleurs résultats. Si le comité le désire et me permet de le faire, je consignerai volontiers au compte rendu des tableaux indiquant la solde militaire et l'allocation de service d'un simple soldat, et même des militaires de tous grades dans l'armée, au cours de la dernière guerre, en regard des chiffres établis d'après les règlements de 1939, ainsi que les allocations d'absence. Je puis aussi consigner au hansard un état comparatif des allocations d'absence, du total des soldes délégués aux ayants droit et de la partie que le soldat peut garder. Si je consigne ces renseignements au compte rendu, les honorables députés comprendront mieux. Voici ces tableaux:

	Solde et indemnité de campagne		Indemnité d'absence			
	1914	1939	1914	1917	1918	1939
Soldat.. . . . .	\$1 10	\$1 30	\$20 00	\$25 00	\$30 00	\$35 00
Cap. ou Bomb. de 1re classe.. . . . .	1 15	1 50	20 00	25 00	30 00	35 00
Cap. ou Bomb. . . . .	1 20	1 70	20 00	25 00	30 00	35 00
Sergt. de 1re classe.. . . . .	1 30	1 90	20 00	25 00	30 00	35 00
Sergt. . . . .	1 50	2 20	25 00	25 00	30 00	35 00
S.Q.M. d'Escadron, bat. et de comp. . . . .	1 70	2 50	25 00	25 00	30 00	35 00
S.M. d'Esc. bat. ou de comp. . . . .	1 80	3 00	25 00	25 00	30 00	35 00
S.Q.M. de reg. d'état-major et S.O.M. . . . .	2 00	3 10	25 00	25 00	30 00	35 00
Sous-officier brev. classel. . . . .	2 30	3 90	30 00	30 00	35 00	40 00
S.M.R. . . . .	2 30	4 20	30 00	30 00	35 00	40 00
2/Lieut. . . . .		4 25				45 00
12/9/18						
Capt. } 3 00. . . . .	2 60	5 00	30 00	30 00	40 00	45 00
Lieut. } 4 00. . . . .	3 75	6 50	40 00	40 00	40 00	50 00
Major. . . . .	5 00	7 75	50 00	50 00	50 00	55 00
Lieut.-Col. . . . .	6 25	10 00	60 00	60 00	60 00	60 00

## Soldat

Comparaison des sommes versées à ses ayants droits durant la Grande Guerre et les taux actuels

	Taux actuels			
	Indemnité d'absence	Délégation de solde	Somme totale versée aux ayants droit	Part du soldat
Femme. . . . .	\$ 35 00	\$20 00	\$ 55 00	\$19 00
Femme et 1 enfant . . . . .	47 00	20 00	67 00	19 00
Femme et 2 enfants. . . . .	59 00	20 00	79 00	19 00
Femme et 3 enfants. . . . .	71 00	20 00	91 00	19 00
Femme et 4 enfants. . . . .	83 00	20 00	103 00	19 00
Femme et 5 enfants. . . . .	95 00	20 00	115 00	19 00
Femme et 6 enfants. . . . .	107 00	20 00	127 00	19 00
Femme et 7 enfants. . . . .	119 00	20 00	139 00	19 00

## Taux de la Grande Guerre

	Taux de la Grande Guerre				
	Indemnité d'absence	Délégation de solde	Fonds patriotique	Somme totale versée aux ayants droit	Part du soldat
Femme. . . . .	\$30 00	\$20 00	\$10 00	\$60 00	\$13 00
Femme et 1 enfant . . . . .	30 00	20 00	19 00	69 00	13 00
Femme et 2 enfants. . . . .	30 00	20 00	26 00	76 00	13 00
Femme et 3 enfants. . . . .	30 00	20 00	31 00	81 00	13 00
Femme et 4 enfants. . . . .	30 00	20 00	36 00	86 00	13 00
Femme et 5 enfants. . . . .	30 00	20 00	41 00	91 00	13 00
Femme et 6 enfants. . . . .	30 00	20 00	45 00	95 00	13 00
Femme et 7 enfants. . . . .	30 00	20 00	45 00	95 00	13 00